

Service animation jeunesse  
éducation populaire et vie étudiante  
SR/AB/VK

# 11

## R A P P O R T

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES**

Il est proposé d'attribuer, aux associations socio-éducatives, les subventions suivantes pour un montant total de 10 628 €.

#### **1. FINANCEMENT POUR L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

Dans le cadre de sa nouvelle politique en matière de Jeunesse, la Ville de Metz a décidé d'attribuer pour la saison 2008/2009, une participation financière de 1,50 € par jour sans condition de revenu, pour chaque enfant messin participant à un séjour ou un accueil collectif de mineurs au cours des vacances scolaires.

**1.1 L'Association Franco-Asiatique de Metz** a présenté la liste de l'ensemble des enfants messins ayant participé aux Centres aérés 2009 et pour lesquels, la participation de la Ville (1,50 €) a été directement déduite aux familles lors de l'inscription aux séjours. À ce titre, l'association sollicite une aide financière à hauteur de **1 328 €** (soit 1,50 € pour 885 jours de participation).

**1.2 L'œuvre Privée de Centres de Vacances (OPCV)** sollicite une participation de **60 €** pour les enfants messins ayant participés à un séjour de vacances à Bretignolles sur Mer au cours de l'été 2009 (soit 1,50 € pour 40 jours de participation). Il est proposé à la Commission d'émettre un avis concernant ces demandes.

#### **2. Association PUSHING : « Résidence artistique RAF CREW »**

L'association PUSHING, en partenariat avec les Centres Socioculturels de la Grange aux Bois, de Bellecroix, du Sablon et l'association Dounia de Metz-Borny, organise une résidence d'artiste du 8 au 10 janvier 2010. La compagnie française RAF CREW, championne du monde de danse Hip-Hop en 2009, sera en effet présente dans les locaux du Centre Socioculturel de la Grange aux Bois. Les artistes proposeront pendant tout le week-end des séances d'initiation à la danse Hip-Hop à destination des jeunes des différents quartiers messins. Pushing organisera, à cette occasion, un apéro-débat portant sur les logiques prévalant à la pratique des cultures urbaines. Le coût total du projet s'élève à 11 218 €. La Commission entendue propose d'attribuer une subvention de **3 000 €** au titre des Energies Urbaines.

### **3. MJC Metz-Borny : réalisation d'une fresque sur la plateforme socioéconomique de Metz-Borny :**

La MJC de Metz-Borny, en lien avec le Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville et l'Education Nationale, accompagne la réalisation d'une fresque sur le cadran solaire de la future plateforme socioéconomique de Metz-Borny par un artiste graffeur. Elle propose en effet, tout d'abord, une séquence pédagogique visant à sensibiliser et initier les jeunes aux arts graphiques urbains. Puis un second temps de travail au cours duquel ces élèves au collège des Hauts de Blémont participeront à la création d'une esquisse et enfin à la réalisation de la fresque en compagnie de l'artiste. Le coût total de l'action pédagogique et de la réalisation de la fresque s'élève à **6 240 €**.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS SOCIOÉDUCATIVES**

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2008 portant sur le conventionnement de la MJC Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2009 portant sur l'avenant n°1 apporté à la convention de la MJC Metz-Borny,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2009 portant sur l'avenant n° 2 apporté à la convention de la MJC Metz-Borny,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour un montant 10 628 € :

#### **1. ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS :**

- Association Franco-Asiatique	1 328 €
- Œuvre Privée de Centres de Vacances	60 €

#### **2. PROJET DE RESIDENCE ARTISTIQUE :**

- Association Pushing	3 000 €
-----------------------	---------

#### **3. REALISATION D'UNE FRESQUE :**

- MJC Metz-Borny	6 240 €
------------------	---------

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2009.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les associations concernées.

DECIDE d'imputer les dépenses sur le budget de l'exercice concerné.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI